



VINCOTTE CERTIGO - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE -
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0821.076.888 - Internet : www.vincotte.com
☒ Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**

Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde

Tél. : - Fax : - E-Mail :

Personne à contacter : Angelo Gallo

• Nos coordonnées

Rapport N° : AUD / 19 / 70019693 / 00 / FR / 000

Réf. client : BTOCAUD

Réf. contrat : /

Elisabeth Diot
Dautzenberg, 54
1050 Ixelles
Belgique

• Vos coordonnées

Ref. : /

• Données d'intervention

Lieu : : Rue Dautzenberg, 54 1050 Ixelles(Bruxelles)

Date : 27/06/2011

Effectuée par : Angelo Gallo

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Diot Prénom : Elisabeth

Adresse : Rue dautzenberg 54 CP: 1050 Commune : ixelles

Tél : 0484828120

- **Propriétaire ou gestionnaire**

idem

- **Type de local**

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 271 contrôle vente

- Art 86

- Art 271 bis

CONCLUSION

- L'installation existante n'est pas conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 27/06/2012 par le même organisme de contrôle.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 22 Ohm
- Isolement général : 44.3 MOhm
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	24139777
Index jour :	53506
Protection branchement :	20 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3x230 V
Courant nominal maximum :	25 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	XVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4 mm ²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40A 300mA
Nombre de tableaux :	9
Nombre de circuits terminaux :	1
Tableau(x) :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

R-I-1501	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (art. 16, 268-269 du RGIE).
R-I-1502	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (art. 269 du RGIE).
R-I-1605	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (art. 19, 49.01, 248 du RGIE).
R-O-1061	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
R-O-1062	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.

AUTRE(S) ANNEXE(S)



Bord :

Plaats van opstelling :

Beveiliging				Leiding		Omschrijving
Aut. / Zek.	In (A)	Aantal polen	Curve	Type	Doorsnede (mm²)	
Diff. 300mA	40	4			4	
Diff. 30mA	40	4			4	
Aut.	20	3			4	
Aut.	10	2			1.5	
Aut.	16	2			1.5/2.5	